

## DEMANDE DE PRIX

DEMANDE DE PRIX (SERVICES) - PRESTATION INTELLECTUELLE

<b>1. PROJET</b>	
NOM DU PROJET :	SHE DECIDES
CODE DU PROJET :	GIN1701511

<b>2. OBJET DE LA DEMANDE</b>	
INTITULE DU MARCHÉ :	<b><u>Appui à distance pour la mise en place d'un centre de prise en charge intégré des victimes de violences basées sur le genre (one stop center) sur l'axe Conakry, Kindia et Mamou- Consultant Individuel</u></b>
REFERENCE ENABEL :	GIN1701511-10017
DATE DE LA DEMANDE :	12/02/2021

<b>3. INSTRUCTIONS</b>		
<b><u>MODALITES D'INTRODUCTION DES OFFRES :</u></b>	DATE :	<b>04/03/2021</b> à 16h00 au plus tard
	LIEU :	<p><b><u>-Une enveloppe fermée contenant :</u></b></p> <p><b><u>1 Offre technique originale signée et datée + 2 copies sous pli fermé portant la mention Offre technique GIN1701511-10017</u></b></p> <p style="text-align: center;">±</p> <p><b><u>-1 Offre financière originale signée et datée + 2 copies sous pli fermé portant la mention Offre financière GIN1701511-10017</u></b></p> <p><b><u>Adresse de dépôt :</u></b> Cellule Marchés Publics, Immeuble Koumbia, 3ème étage, Quartier Camayenne, Commune de Dixinn, Conakry, Guinée.</p>
	ANNEXES À JOINDRE	Voir 4 ; Documents du marché
DELAI DE VALIDITE DES OFFRES :		60 jours

<b>4. DOCUMENTS DU MARCHÉ</b>		
<b>N°</b>	<b>DENOMINATION</b>	<b>N° ANNEXE</b>
1.	Formulaire de soumission*	Annexe 1
2.	Offre de prix*	Annexe 2
3.	Conditions spécifiques d'achat (Travaux, fournitures et services)	Annexe 3
4.	Termes de référence	Annexe 4
5.	CV du consultant*	Annexe 5
6.	Offre technique - Méthodologie de travail et Planning détaillé*	Annexe 6

**\* A joindre obligatoirement à l'offre ; la notification et ces documents constituant le contrat.**

## Annexe 1. Formulaire de soumission

INTITULE DU MARCHÉ :	Appui à distance pour la mise en place d'un centre de prise en charge intégré des victimes de violences basées sur le genre (one stop center) sur l'axe Conakry, Kindia, Mamou- Consultant Individuel
REFERENCE ENABEL :	GIN1701511-10017

<b>IDENTIFICATION DU CONSULTANT</b>	
NOM ET PRENOM :	
ADRESSE :	
DOMAINE DE COMPETENCE :	
TEL :	
E-MAIL :	
N° DE COMPTE POUR LES PAIEMENTS :	
INSTITUTION FINANCIERE :	

J'ai examiné et accepte dans sa totalité le contenu de la présente demande. Je m'engage à exécuter sans réserve ni restriction ses dispositions conformément aux termes de référence, aux conditions du marché, à l'offre de prix et tout autre document du marché. Je déclare que je ne me trouve dans aucune des situations d'exclusion reprises ci-dessous. Est exclue la personne :

- qui est en état de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales ;
- qui a fait l'aveu de sa faillite ou fait l'objet de réorganisation judiciaire ou de toute autre procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales ;
- qui a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une décision judiciaire ayant force de chose jugée pour tout délit affectant sa moralité professionnelle ;
- qui, en matière professionnelle, a commis une faute grave ;
- qui n'est pas en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses cotisations de sécurité sociale ;
- qui n'est pas en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses impôts et taxes selon la législation belge ou celle du pays dans lequel il est établi ;
- qui s'est rendue gravement coupable de fausses déclarations en fournissant des renseignements exigibles en application du présent chapitre ou qui n'a pas fourni ces renseignements.

Je fournirai à la demande de Enabel les documents probants concernant ma situation.

DATE :	
SIGNATURE :	

## Annexe 2. Offre de prix

Désignation	Unité	P.U en euro	Montant Total euro
<b>Total général Hors Taxes</b>			

### Livraison :

DELAI DE LIVRAISON / MISE EN ŒUVRE :	<b><u>120 jours calendrier</u></b>
LIEU DE LIVRAISON / MISE EN ŒUVRE :	SHE DECIDES - Enabel, Immeuble Koubia, 2eme étage Corniche Nord, Camayenne, Commune de Kaloum, Conakry
DATE :	
SIGNATURE AUTORISEE :	

L'offre financière prend en compte tous les coûts à savoir les honoraires, les frais de communication, de fourniture de bureau etc.

**REMARQUE IMPORTANTE** : La législation fiscale guinéenne est d'application.

Un montant de 15% sur les revenus non-salariaux sera retenu à la source (art 198 du code général des impôts) si le prestataire ne possède pas de NIF en Guinée (=contractant sans domicile fiscal en Guinée).

Le montant prélevé sera reversé au fisc guinéen par Enabel. Prière donc de tenir compte de cette retenue lors de l'établissement de l'offre financière.

Cependant si le soumissionnaire a son siège fiscal dans un pays qui a conclu une convention spécifique avec la Guinée et qui permet à ce soumissionnaire de bénéficier d'un taux réduit ou d'une exonération totale concernant la retenue à la source, il devra alors fournir la preuve de ce taux réduit ou de cette exonération afin que la retenue à la source soit appliquée conformément aux dispositions de la convention.

## Annexe 3. Conditions spécifiques d'achat (Travaux, Fournitures et Services)

### 1. Définitions

Pouvoir adjudicateur : Enabel, agence de développement belge, au nom et pour le compte de laquelle agit valablement **M. Ahmed EL KHARCHY**, Expert en contractualisation en Guinée.

Adjudicataire : La personne physique ou morale à qui le marché est attribué.

### 2. Généralités

Sauf si spécifié autrement dans la commande ou tout document contractuel du Pouvoir Adjudicateur s'y rapportant, les présentes conditions spécifiques s'appliquent aux commandes de travaux, biens et services passées au nom et pour le compte d'Enabel (Pouvoir Adjudicateur). Ces commandes sont soumises aux dispositions légales suivantes :

### 3. Acceptation de la commande

Toute remarque ou contestation de l'Adjudicataire sur une commande doit être formulée par écrit dans un délai de 8 jours de calendrier à dater de la réception de celle-ci. A défaut, la commande est considérée comme acceptée.

En cas de remarque ou de contestation formulée dans la forme et le délai précités, le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit d'annuler la commande par simple notification écrite. L'annulation ne donne lieu à aucune indemnisation.

L'acceptation de la commande implique l'acceptation de l'ensemble des conditions s'y rapportant, en ce compris les présentes conditions spécifiques. Les conditions de vente de l'Adjudicataire ne sont pas applicables à la commande même si l'acceptation a lieu en référence à ces dernières.

L'acceptation d'une commande suppose en outre que l'Adjudicataire s'engage à fournir les éventuelles pièces de rechange pour la période d'utilisation totale prévue des produits livrés.

Le fait, pour le Pouvoir Adjudicateur, de ne pas faire respecter l'une des présentes conditions spécifiques à l'occasion de l'exécution de la commande ne signifie pas qu'il y renonce.

### 4. Prix

Les prix, tant unitaires que globaux, sont exprimés en euros. A l'exception de la TVA, ces prix comprennent tous les frais, impôts, charges, contributions quelconques, et notamment :

- Les honoraires et les per diem ;
- Les frais administratifs et de secrétariat ;
- Le coût de la documentation relative aux services et éventuellement exigée par le pouvoir adjudicateur ;
- La production et la livraison de documents ou de pièces liées à l'exécution des services ;
- Les frais de réception, les emballages ;
- Tous les frais, coûts de personnel et de matériel nécessaires pour l'exécution du présent marché ;
- La rémunération à titre de droit d'auteur ;
- L'achat ou la location auprès de tiers de services nécessaires pour l'exécution du marché ;
- Les impôts locaux : prélèvement de 15% à la source pour les non-résidents fiscaux ou pour les prestataires résidents ne disposant pas de NIF ;
- Les droits de douane et d'accise relatifs au matériel et aux produits utilisés.

Sauf dispositions contraires convenues par écrit de commun accord, les prix fixés ne peuvent en aucun cas subir de majoration, ni par suite du coût ultérieur des matières, ni par l'application d'une clause de référence à l'index, ni pour toute autre cause, quelle qu'elle soit. La commande pouvant faire suite à une demande de prix, peut ne porter que sur une partie ou quotité d'un ou des biens et/ou services ayant fait l'objet de celle-ci, et l'Adjudicataire s'engage à l'exécuter sans que cette réduction puisse donner lieu de sa part à une majoration de prix.

## **5. Modalités de livraison/d'exécution**

Les délais de livraison/d'exécution convenus ainsi que les instructions relatives à l'adresse de livraison/d'exécution doivent être rigoureusement observés.

Tout envoi doit être accompagné d'une note d'envoi mentionnant le nom de l'Adjudicataire, la référence du bon de commande, le contenu du colis (nature de la marchandise et quantité), ainsi que de tous les certificats et documents exigés.

Tout dépassement de la date de livraison spécifiée des services et/ou documents associés, ou des dates données d'exécution des travaux, et ce pour quelque cause que ce soit, entraîne de plein droit et par la seule échéance du terme, l'application d'une amende pour retard d'exécution de 0,07% du montant total de la commande par semaine de retard entamée. Cette amende est limitée à un maximum de 20% du montant total de la commande.

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve en outre la possibilité de résilier la commande et de s'adresser à un autre Adjudicataire. Le surcoût éventuel est à charge de l'Adjudicataire défaillant.

Les frais éventuels d'enlèvement, de transfert, de réexpédition et, plus généralement, tous frais quelconques exposés par le Pouvoir Adjudicateur imputables à l'Adjudicataire défaillant, sont à charge de celui-ci et déduits des montants lui étant dus.

## **6. Refus et Acceptation en cas de fournitures et services**

L'Adjudicataire fournit exclusivement des biens et services qui sont exempts de tout vice apparent et/ou caché et qui correspondent strictement à la commande (en nature, quantité, qualité, ...) et, le cas échéant, aux prescriptions des documents associés ainsi qu'aux réglementations applicables, aux règles de l'art et aux bonnes pratiques, à l'état de la technique, aux plus hautes exigences normales d'utilisation, de fiabilité et de longévité, et à la destination que le Pouvoir Adjudicateur compte en faire et que l'Adjudicataire connaît ou devrait à tout le moins connaître.

L'acceptation n'a lieu qu'après vérification complète par le Pouvoir Adjudicateur du caractère conforme des biens et services livrés.

La signature apposée par le Pouvoir Adjudicateur (un membre du personnel du Pouvoir Adjudicateur), notamment dans des appareils électroniques de réception, lors de la livraison du matériel, vaut par conséquent simple prise de possession et ne signifie pas l'acceptation de celui-ci.

L'acceptation implique le transfert de la propriété et des risques de dommage ou de perte. En cas de refus entier ou partiel d'une livraison, l'Adjudicataire est tenu de reprendre, à ses frais et risques, les produits refusés. Le Pouvoir Adjudicateur peut, soit demander à l'Adjudicataire de fournir des marchandises conformes dans les plus brefs délais, soit résilier la commande et s'approvisionner auprès d'un autre fournisseur, sans préjudice de ce qui est prévu à l'article 4 des présentes conditions spécifiques d'achat.

## **7. Garantie**

Outre la garantie légale des vices cachés, les produits sont garantis pendant (un) 1 an à dater de leur mise en service.

Pendant ce délai, l'Adjudicataire, à ses propres frais, répare ou remplace au choix du Pouvoir Adjudicateur tous vices, manquements et non-conformités constatés et tient le Pouvoir Adjudicateur

indemne de tout dommage qui en résulte de manière directe ou indirecte, pour lui-même ou pour des tiers.

Un nouveau délai de garantie de (un) 1 an s'applique aux réparations et aux biens ou services fournis en remplacement.

Une garantie d'un (1) an est d'application sur les travaux exécutés.

## **8. Sécurité**

Toute exécution d'un marché doit satisfaire aux dispositions de la loi du 4 août 1996 relatif au bien-être des employés dans l'exécution de leur travail, le règlement général pour la protection de l'emploi, le Codex sur le bien-être au travail, et leurs arrêtés d'exécution.

Les opérations effectuées par le personnel de l'Adjudicataire lors de l'exécution d'un marché se font sous la responsabilité exclusive de ce dernier.

Cette responsabilité s'étend notamment à toute infraction aux prescriptions légales ou réglementaires en matière de prévention et de protection sur les lieux du travail.

## **9. Sous-traitance et cession**

L'Adjudicataire est autorisé à sous-traiter certaines parties de l'objet de la présente commande, sous son entière responsabilité. La sous-traitance est entièrement aux risques de l'Adjudicataire et ne le décharge en rien de la bonne exécution du contrat vis-à-vis du Pouvoir Adjudicateur qui ne reconnaît aucun lien juridique avec le(s) tiers sous-traitant(s). Une partie ne peut céder ses droits et obligations résultant de la commande à un tiers, sans avoir obtenu au préalable l'accord écrit de l'autre partie.

## **10. Facturation et paiement**

Les factures sont établies en deux exemplaires et mentionnent les numéros de référence et date du bon de commande, la description des biens ou services fournis ou travaux exécutés avec pour chaque poste les quantités ainsi que les prix unitaires et globaux sans et avec TVA.

Les factures conformément établies et non contestées sont payées dans un délai de 30 jours de calendrier après réception de la facture.

L'adjudicataire envoie les factures et le procès-verbal de réception du marché (si applicable) à l'adresse suivante :

**M. Ernest DIARRA**

**RAFI Représentation**

**Enabel, Agence Belge de développement**

**Immeuble Koubia, 3ème étage, Appartement 301, Corniche Nord, Camayenne, Conakry, Guinée.**

La facture contient le détail complet des services qui justifient le paiement. La facture est signée et datée, et porte la mention « certifié sincère et véritable et arrêté à la somme totale de € ..... (montant en toutes lettres) », ainsi que la référence GIN1701511-1005, l'acompte concerné et l'intitulé du marché.

La facture qui ne porte pas cette référence ne pourra pas être payée. Les paiements se feront selon les jalons prévus dans les Termes de Référence (TDR). Aucune avance ne peut être demandée par l'adjudicataire et le paiement sera effectué après réception provisoire complète/partielle de chaque prestation de services faisant l'objet d'une même commande.

## **11. Cautionnement**

Aucun cautionnement n'est exigé pour ce marché.

## **12. Responsabilités**

L'Adjudicataire supporte tous les risques liés à l'exécution de la commande. L'Adjudicataire est responsable à l'égard du Pouvoir Adjudicateur de tout dommage de quelle que nature subi par le Pouvoir Adjudicateur en raison du non-respect de ses obligations par l'Adjudicataire. A cet égard, l'Adjudicataire garantit également le Pouvoir Adjudicateur contre tout recours de tiers.

## **13. Droits de propriété intellectuelle**

L'Adjudicataire doit défendre le Pouvoir Adjudicateur contre tout recours de tiers pour violation des droits de propriété intellectuelle afférents aux biens ou services fournis.

L'Adjudicataire doit, sans limitation de montant, prendre à son compte tous les paiements de dommages et intérêts, frais et dépenses qui en découlent et qui seraient mis à charge du Pouvoir Adjudicateur au terme d'une décision judiciaire rendue sur un tel recours, pour autant que l'Adjudicataire ait un droit de regard sur les moyens de défense ainsi que sur les négociations entreprises en vue d'un règlement amiable.

L'Adjudicataire s'engage, soit à obtenir le droit d'utiliser plus avant les produits concernés en faveur du Pouvoir Adjudicateur, soit à modifier ces produits ou à les remplacer à ses propres frais, afin de mettre fin à la violation sans pour autant changer les spécifications fondamentales des produits.

Le prix d'acquisition des éventuels droits de brevet et les éventuels autres droits de propriété intellectuelle, tout comme les redevances dues pour les licences d'exploitation du brevet ainsi que pour le maintien du brevet ou tout autre redevance sont supportées par l'Adjudicataire, indépendamment du fait que leur existence soit signalée ou non dans les documents contractuels.

Le prestataire cède, sans contrepartie financière, de façon intégrale, définitive et exclusive à Enabel l'ensemble des droits d'auteur ou de propriété industrielle qu'il a créé ou va créer dans le cadre de la relation contractuelle. Cette cession aura lieu au moment de la réception des œuvres protégées par le droit d'auteur.

## **14. Obligation de confidentialité**

Toute information de nature commerciale, organisationnelle et/ou technique (toutes les données, y compris, et ce sans limitation, les mots de passe, documents, schémas, plans, prototypes, chiffres) dont l'Adjudicataire prend connaissance dans le cadre de cette commande reste la propriété du Pouvoir Adjudicateur.

L'Adjudicataire s'engage à :

- garder confidentielles les informations reçues et à ne pas les transmettre à un tiers sans accord préalable et écrit du Pouvoir Adjudicateur ;
- utiliser les informations reçues uniquement dans le cadre de la commande ;
- communiquer les informations reçues uniquement au personnel qui doit en disposer dans le cadre de la commande ;
- renvoyer les informations reçues et toutes leurs éventuelles copies sur simple demande du Pouvoir Adjudicateur.

Cette obligation de confidentialité court pendant toute la durée de la commande et, sauf convention contraire, se poursuit pendant une période de deux ans à compter de l'échéance de celle-ci.

## **15. Sécurité des données et des systèmes d'information**

En cas de fourniture de moyens concernant les systèmes d'information du Pouvoir Adjudicateur, d'intervention sur ceux-ci ou de leur simple utilisation, l'Adjudicataire s'assure de :



- la mise en place des dispositions (techniques et organisationnelles) en matière de sécurité, nécessaires pour maîtriser les risques concernant les systèmes, applications, informations et délégations qui leurs sont confiés ;
- respecter les règles de gouvernance IT en vigueur et la politique d'accès en particulier ;
- respecter l'interdiction d'importer des données sans information et autorisation préalable du Pouvoir Adjudicateur ;
- respecter l'interdiction d'exporter des données du Pouvoir Adjudicateur vers le monde extérieur.

## **16. Exonération de TVA**

En ce qui concerne les livraisons, Enabel est dispensée de payer la TVA sur les biens achetés avec intention de les exécuter dans les pays hors de la Communauté européenne dans le cadre de l'exécution de ses tâches de développement dans ces pays.

En ce qui concerne les services, le lieu des services est déterminatif. En principe c'est le lieu où le prestataire de services a établi le siège de son activité économique ou une institution fixe et où le service a été exécuté. Si le prestataire n'a pas tel siège ou institution fixe, son domicile ou sa résidence fixe habituelle est déterminant.

Lorsque le prestataire de service se trouve dans un pays hors Communauté européenne, Enabel est assujettie au régime fiscal du pays et non à l'obligation belge de TVA.

## **17. Litiges**

Le droit belge est seul applicable.

Toute contestation relative aux commandes et aux présentes conditions spécifiques relève de la compétence exclusive des Tribunaux de Bruxelles.

## Annexe 4. Termes de référence

**Termes de référence pour la mise en place d'un centre de prise en charge intégré des victimes de violences basées sur le genre (one stop center) (sur l'axe Conakry, Kindia, Mamou).**

### 1. Contexte

L'Agence belge de développement (Enabel) envisage d'accompagner la République de Guinée dans sa démarche de réduction des inégalités socio-économiques et des pesanteurs socioculturelles touchant en particulier les femmes et les jeunes à travers une intervention intitulée « Promotion des Droits Sexuels et Reproductifs (PDSR) dans les régions de Conakry, Kindia et Mamou ». Celle-ci s'aligne sur les priorités du Gouvernement guinéen en matière de développement socio-économique. Elle vise l'amélioration de l'accessibilité aux droits reproductifs et sexuels pour les femmes, les enfants, les adolescents et les jeunes.

Les violences faites aux femmes constituent un problème majeur en Guinée. La prévalence des violences basées sur le genre, toutes formes confondues (VBG) - hors mutilations génitales féminines (MGF) - est alarmante avec un taux de 80.7% en 2016. En résultent des traumatismes physiques et psychologiques importants avec quelques fois des conséquences et des séquelles irréversibles. Les services de prises en charge n'intègrent pas une prise en charge globale facilitant le circuit des victimes.

Bien que les instruments internationaux, les lois et politiques nationales soient favorables à la protection, la mise en œuvre et le respect du droit des femmes, la situation reste préoccupante. Les lois sont peu appliquées et les pratiques perdurent sous différentes formes : violences sexuelles, viols, violences physiques, mutilations génitales, mariages forcés, grossesses précoces, etc. Par exemple, selon le rapport de l'enquête MICS-2016, 55% des femmes guinéennes âgées de 20-49 ans sont mariées ou ont été en union avant l'âge de 18 ans. Ceci freine l'égalité hommes/femmes, favorise les discriminations, les stéréotypes, les violences, de genre et enfin, l'isolement des victimes.

Les victimes de violences recevant des soins multidisciplinaires récupèrent plus vite et risquent moins de subir de nouvelles violences. L'OMS recommande d'ailleurs que les victimes reçoivent ce type de soins le plus vite possible après leur agression. C'est pourquoi le portefeuille d'Enabel prévoit la mise en place d'un centre de prise en charge intégré des victimes de violences basées sur le genre ou one stop center (OSC) suivant un modèle intégré et adapté au contexte guinéen (guichet unique). Cette action s'inscrit dans le cadre de la réalisation du résultat 2 de PDSR « She Decides » : les droits sexuels et reproductifs sont assurés par une offre de services complète et de qualité tant sur la Santé Sexuelle et Reproductive (SSR) que sur les Violences Basées sur le Genre (VBG). Le résultat 3 du PDSR est également concerné, car l'action porte également sur l'appui scientifique.

Les présents TDR visent le recrutement d'un(e) consultant(e) international(e) pour l'appui à la mise en place d'un centre de prise en charge intégré des victimes de violences basées sur le genre ou one stop center.

Le(la) consultant(e) international(e) apportera un appui à distance afin d'assurer la qualité de l'étude et il participera à l'identification d'une ressource humaine locale.

Pour ce faire, un(e) consultant(e) local sera recruté(e) en Guinée afin de réaliser la collecte des données et d'apporter son expertise et sa connaissance du contexte guinéen dans le domaine des VBG.

## 2. Objectif global

L'objectif principal de la mission est de développer :

- 1) un modèle contextualisé et adapté au contexte Guinéen ;
- 2) un plan d'action afin de mettre en place un centre de prise en charge des victimes des violences basées sur le genre.

## 3. Objectif spécifique

L'objectif spécifique de la prestation est d'appuyer Enabel pour définir :

- 1) un modèle théorique ;
- 2) une méthodologie ;
- 3) un plan d'action pour la mise en place d'un centre de prise en charge holistique des violences basées sur le genre. Ainsi, le prestataire identifiera sur base d'une argumentation scientifique la façon la plus efficiente de mettre en place un centre de prise en charge holistique et intégré des victimes de violences basées sur le genre et ce, en s'appuyant sur l'existant. Le futur centre sera situé sur l'axe Conakry, Kindia, Mamou. La/le consultant(e) s'appuiera pour ce faire sur Enabel et le consultant local chargé d'apporter ses connaissances du contexte guinéen et d'assurer la collecte des données sur le terrain.

## 4. Résultats attendus

- **R.1 :** Une base d'informations de qualité sur les VBG et sur leur prise en charge, est disponible. Sur base de sa revue documentaire, le prestataire mettra à disposition d'Enabel la liste organisée des documents consultés en vue de cibler au mieux la collecte des données sur le terrain.
- **R.2 :** Un modèle contextualisé d'un centre de prise en charge des victimes des violences basées sur le genre est disponible. Sur base des informations collectées sur le terrain, un modèle théorique argumenté sera proposé après en avoir évalué la faisabilité. Ce modèle est destiné à orienter la stratégie pour la mise en place d'un centre de prise en charge des violences basées sur le genre en s'appuyant sur l'existant.
- **R.3 :** Un plan d'action concerté est disponible. Sur base des résultats de l'étude, un plan d'action de mise en place d'un centre de prise en charge intégrée des victimes de VBG sera élaboré et partagé pour ajustement et validation avec Enabel, les partenaires techniques et financiers et les ministères impliqués.

## 5. Tâches

Les principales tâches à exécuter sont :

- Réaliser une revue documentaire afin de partager et comparer les initiatives existantes au plan international et mettre à disposition la base de données.
- Rédiger un protocole d'étude et assurer la qualité des outils de collecte et de traitement pour l'analyse en appui au consultant ou à l'organisation recrutée.
- Rédiger le rapport de la revue documentaire.
- Apporter un avis sur le recrutement du consultant (e) en charge de la collecte des données par l'analyse des profils et de l'offre technique

- Apporter son expertise au consultant local afin de disposer de toutes les informations nécessaires pour l'élaboration d'un modèle théorique de prise en charge des victimes de violences.
- Réaliser une cartographie des acteurs principaux impliqués dans la prise en charge des VBG,
- Réaliser un état des lieux sur les possibilités actuelles de prise en charge intégrée des violences basées sur genre.
- Identifier les besoins prioritaires des victimes pour une prise en charge médicale psychosociale, juridique
- Identifier les difficultés et risques potentiels en lien avec la mise en place du centre
- Réaliser un sondage d'opinion auprès des autorités sur la mise en place d'un one stop center et dégager les priorités en la matière.
- Rédiger le rapport d'étude intégrant le cadre théorique international.
- Proposer le modèle de centre de prise en charge intégré.
- Restituer en collaboration avec Enabel et les résultats de l'étude en visioconférence et valider le modèle.
- Proposer un plan d'action pour la mise en place du modèle consensuel retenu sous le point précédent.

## 6. Méthodologie

La méthodologie de réalisation de l'étude sera proposée par le soumissionnaire dans son offre. Elle pourra toutefois être adaptée lors de la mise en œuvre de l'étude par l'équipe de l'intervention avec le titulaire et n'aura pas d'impact sur la durée ni le coût de l'offre. La méthodologie devra au minimum intégrer les étapes suivantes :

- Phase de démarrage ;
- Phase d'exécution ;
- Phase de capitalisation et rapportage.

## 7. Livrables

**Paiement de la première tranche soit 40% lors de la validation des livrables suivants :**

- La base de données (avec au minimum les aspects demandés au chapitre précédent) ;
- Le rapport de la revue documentaire ;
- Le protocole de recherche.

**Paiement de la deuxième tranche soit 40% lors de la validation des livrables suivants :**

- La proposition de modèle contextualisé et la méthodologie argumentée ;
- Rapport d'étude.

**Paiement de la troisième tranche soit 20% lors de la validation des livrables suivants :**

- Le plan d'action pour la mise en place du centre de prise en charge des victimes de VBG ;
- Le rapport global de la mission.

## 8. Profil

**Diplôme/Formation :**

- Formation universitaire de niveau master au minimum en sciences sociales, juridiques, en sociologie/anthropologie ou en santé publique.

- Un PhD dans les domaines pertinents est un atout.
- Une formation spécifique sur les violences basées sur le genre est un atout.

#### **Expérience générale :**

- Une expérience dans l'encadrement scientifique de 3 ans au moins.
- Une expérience dans la recherche en santé et en particulier dans le domaine de la recherche sur les violences basées sur le genre de 2 ans au moins.
- Expérience dans l'appui à la mise en place d'un centre de prise en charge des VBG (au moins un an).
- Une expérience en recherche – action et capitalisation est un atout.

#### **Expérience spécifique :**

- Expertise en matière de prise en charge holistique des victimes de VBG dans une approche de « one stop center ».
- Expertise dans le développement d'un protocole de prise en charge multisectorielle et intégrée pour des victimes des VBG.

## **9. Délai d'exécution**

**La mission sera réalisée sur une période de 120 jours maximum à partir de la date de notification du contrat. La durée de la prestation est de 30 hommes/jours.**

## **10. Grille d'évaluation**

<b>Grille d'évaluation</b>	<b>Maximum</b>
<b>1. Compréhension de la mission</b>	<b>10</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Compréhension des TDR et de la problématique</li> <li>○ Compréhension des enjeux et du contexte</li> </ul>	
<b>2. Profil du Consultant</b>	<b>50</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Diplôme</li> <li>○ Expérience générale</li> <li>○ Expérience spécifique</li> </ul>	
<b>3. Approche méthodologique</b>	<b>40</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Méthodologie mission</li> <li>○ Méthodologie brève de l'étude »</li> <li>○ Pertinence et faisabilité du chronogramme</li> </ul>	
<b>Note globale</b>	<b>100</b>

## **11. Critère d'attribution**

**Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant introduit l'offre régulière, suivant la cotation ci-après :**

#### **Offre technique (qualité) : 70 %**

Seules les offres ayant obtenu un score d'au moins 70 % au niveau de l'évaluation technique (voir grille d'évaluation) seront retenues pour la suite du processus.

#### **Offre financière (prix) : 30%**

**Cotation finale :**

Les cotations pour les critères d'attribution seront additionnées. Le marché sera attribué au soumissionnaire qui obtient la cotation finale la plus élevée.

L'évaluation des critères se fera comme suit :

Critère 1 (Prix) : 30%

Le prix sera déterminé suivant la formule suivante :

$$CF = 30 - ((PS - PPB)/PPB) * 30\%$$

CF : cotation financière, PS : Prix du soumissionnaire, PPB : Prix le Plus Bas sélectionné.

NB : seules les offres qui obtiendront 70 points des 100 pour le critère qualité passeront l'évaluation technique.

## ANNEXE 5. CV DU PERSONNEL

Le CV doit au minimum comprendre ces éléments mais ils peuvent être présentés sous un autre format, de préférence sous le format infra.

Une synthèse sous forme de tableau expliquera en quoi l'expert correspond au profil demandé dans les Termes de référence.

### CURRICULUM VITAE

1. Rôle proposé dans le projet :
2. Nom de famille :
3. Prénoms :
4. Date de naissance :
5. Nationalité :
6. Etat civil :
7. Diplômes :

Institution [Date début – Date fin]	Diplôme(s) obtenu(s)

8. Connaissances linguistiques : Indiquer vos connaissances sur une échelle de 1 à 5 (1 – niveau excellent ; 5 – niveau rudimentaire)

Langue	Lu	Parlé	Ecrit

9. Affiliation à une organisation professionnelle :
10. Autres compétences : (par ex. connaissances informatiques, etc.)
11. Situation présente :
12. Années d'ancienneté auprès de l'employeur :
13. Qualifications principales : (pertinentes pour le projet)
14. Expérience spécifique dans la région :

Pays	Date début – Date fin

15. Expérience professionnelle :

De (date) – à (date)	Lieu	Société et personne de référence (nom et contact)	Position	Description

16. Autres informations pertinentes (p, ex., références de publications)

**N.B. : Joindre les copies des diplômes et des références professionnelles (attestations de travail, attestations de bonne fin de missions similaires et/ou contrats de prestation de service)**

**Signature manuscrite**

.....

**Lieu et date :**

## ANNEXE 6. OFFRE TECHNIQUE - METHODOLOGIE DE TRAVAIL ET PLANNING DETAILLE

### Offre technique

L'offre technique comprendra les points suivants :

#### **Proposition technique et méthodologique :**

Dans ce chapitre, il est attendu que le soumissionnaire explique la façon dont il(elle) envisage atteindre les objectifs de la mission, les services proposés, la méthodologie pour exécuter les activités et obtenir les résultats et le plan de travail (nature, durée, échelonnement et interrelations des principales activités). Ce chapitre comprendra les sections suivantes : i) Contexte et enjeux, ii) Approche technique et méthodologique de la mission ii) brève proposition méthodologique de l'étude iii) Chronogramme d'activités.

#### **Références :**

Dans ce chapitre, le(la) soumissionnaire présentera ses références pertinentes. Chaque fiche de référence comprendra les informations suivantes : i) détails de la mission (nom de la mission, pays, lieu, commanditaire, valeur du contrat, durée, nom du personnel clé), ii) description du projet, des principaux services rendus et des principaux résultats obtenus.

### Offre financière

Proposition financière (voir annexe 2).